

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 mai 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 987 300 francs destiné à l'étude de rénovation complète et d'extension du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, sis à la rue De-Candolle 3, sur la parcelle N° 6159, feuille N° 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Rapport de M. Christian Zaugg du 18 janvier 2022.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 7 juin 2022. La commission l'a étudiée lors des séances des 21 septembre et 14 décembre 2022 sous la présidence de M. Timothée Fontolliet. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Alicia Nguyen et Camelia Benelkaid, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 987 300 francs destiné à l'étude de rénovation complète et d'extension du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, sis à la rue De-Candolle 3, sur la parcelle N° 6159, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 10 987 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit de préétude de 500 000 francs voté le 16 mai 2018 (PR-1269, N° PFI 041.018.21), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si la préétude et l'étude sont suivies d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, la préétude et l'étude seront amorties en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 21 septembre 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de MM. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), et Christian Pesch, adjoint de direction de la DPBA, et de M^{me} Adriana Lascano-Christe, architecte à la DPBA, ainsi que de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, et de M. Frédéric Sardet, directeur de la Bibliothèque de Genève (BGE)

M^{me} Perler explique que cette proposition, qui est prioritaire pour le DCTN, concerne une institution qui conserve des trésors de patrimoine intellectuel et culturel genevois remontant à la Renaissance. Elle détient plus de deux millions d'ouvrages dont 120 000 livres anciens, des documents iconographiques, 140 000 affiches ainsi que 50 000 partitions musicales. La valeur totale de ces collections est estimée à 1,2 milliard de francs. Nonobstant les conditions de conservation des documents ne sont plus réunies et les espaces dédiés à leur présentation sont saturés et vétustes. Elle propose d'ores et déjà à la commission de se rendre sur place afin de le constater. Elle rappelle que devant cette situation le Conseil administratif avait présenté une proposition de rénovation en 2012, déjà esquissée en 2005, mais qu'elle avait alors été refusée par le Conseil municipal. Elle indique que cette étude comprenait un concours d'architecture, un développement du projet du lauréat ainsi que la préparation des appels d'offres avant le dépôt du crédit de réalisation. *Hic et nunc*, la Ville souhaite renforcer le rôle de cette institution en améliorant la mise en valeur des documents, l'accueil du public et son rayonnement au-delà de nos frontières. Elle conclut en indiquant que, compte tenu de cette situation, les ouvrages les plus précieux ont été entreposés dès l'année passée dans des locaux loués à des entreprises spécialisées et que cette location s'élève à 250 000 francs par année.

M. Kanaan précise que le refus du crédit d'étude en 2012 ne portait pas sur la BGE en tant que telle mais plutôt sur la hauteur du montant dédié aux crédits d'investissement.

M. Meylan présente ensuite une série de diapositives dans lesquelles on relève que le bâtiment jouxtant la BGE sur la droite ainsi que celui qui se situe côté Jura appartiennent au Canton et sont en fin de chantier. Les locaux d'entreposage se

répartissent aujourd'hui sur cinq sites: les Bastions, le musée Voltaire, la Bibliothèque musicale, le Centre d'iconographie genevoise et la Bibliothèque de la villa La Grange. La création de la BGE remonte à 1559 et cette institution a un rayonnement mondial. L'édifice actuel date, quant à lui, de 1872 et n'a pas été rénové depuis. Il y a eu certes quelques interventions, mais rien à l'échelle du bâtiment dans sa globalité. La BGE, afin de permettre l'entreposage et la présentation des livres et des documents, a dû créer des niveaux intermédiaires et la concentration des ouvrages pose un sérieux problème de sécurité notamment en matière de feu. Il relève que quelques incendies devraient nous mettre en garde et notamment celui qui avait ravagé la Bibliothèque de Moscou. Cette situation a conduit le Service d'incendie et de secours (SIS) à poser quelques cautions en matière d'intervention et de protection des vies humaines. C'est la raison pour laquelle l'un des objectifs du projet réside dans le stockage des ouvrages actuels dans un espace sécurisé. L'organisation du chantier demandera, par voie de conséquence, de vider totalement le bâtiment actuel et de construire un dépôt.

M. Sardet soulève que la réflexion architecturale est concomitante d'une profonde réorganisation humaine du service. Il conviendra de réserver 6000 m² au public et au personnel, 16 000 m² devront être attribués pour les ouvrages alors même que le bâtiment actuel des Bastions n'offre qu'une surface de l'ordre de 9000 m². Le projet de crédit d'étude envisage la rénovation de l'édifice construit en 1872 en respectant la valeur architecturale d'une réalisation néoclassique. Il faudra donc, dans cet esprit, retrouver les hauteurs de plafond initiales et considérer que la surface d'exposition va se réduire afin d'offrir du confort pour les usagers et le personnel. Il rappelle que la BGE gère le dépôt cantonal qui enrichit régulièrement les collections patrimoniales. Il apparaît donc important de réserver des espaces pour mettre en place une médiation publique et des locaux réservés à l'administration et à des ateliers techniques. Il indique également que 16 000 m² devront être réservés à l'entreposage des œuvres dans le nouveau dépôt à construire contre, en additionnant toutes les surfaces dispersées aujourd'hui, une aire de 9500 m². M. Sardet relève en matière de mobilité que la BGE ne dispose pas d'un monte-charge et que les ascenseurs actuels ne peuvent accepter que trois personnes. Il indique pour le surplus que les escaliers sont très étroits et qu'il convient de repenser entièrement les accès aux différents niveaux. Il ajoute que le problème du dépôt des ouvrages a été étudié et que des démarches ont notamment été entreprises avec leurs collègues vaudois dans le but de mutualiser le stockage (Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL), Archives cantonales, etc.). Il en est allé de même avec le dépôt de Büron qui couvre la région alémanique. Nonobstant et pour conclure, la conservation des documents doit être accessible pour les utilisateurs et le paramètre lié à la proximité reste important.

M. Meylan ajoute que l'objectif présent est d'obtenir un crédit d'étude afin d'organiser un concours d'architecture dont le thème est assez similaire à celui qui

est organisé pour le Musée d'art et d'histoire (MAH). La Ville doit impérativement restaurer le bâtiment historique en prenant en compte que sa structure a été relativement bien conservée. Il relève, à cet égard, qu'un certain nombre d'éléments historiques (voûte, décorations) parfois cachés sont toujours présents. Il poursuit en expliquant que le programme du concours a d'ores et déjà été mis en place et que son jury est en passe d'être composé. Il ajoute que l'intervention souterraine concomitante au dépôt ainsi que la desserte réservée aux livraisons côté rue De-Candolle ont reçu un préavis positif de la Commission d'urbanisme mais qu'il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation y relative en bonne et due forme. Il relève que la BGE se situe en zone de verdure réservée au déassement de la population. Nonobstant, il est possible de déroger à cette règle s'il est possible de justifier un besoin prépondérant pour une politique publique. On comprendra aisément que c'est le cas ici. En ce qui concerne le concept énergétique, le nouveau dépôt répondra aux normes de très haute performance en la matière. Il conclut en indiquant que le concours relatif au crédit d'étude sera lancé au printemps 2023 et que la phase d'étude pourra être entreprise entre 2024 et 2026. Il prévoit un crédit de réalisation qui serait déposé en 2025. Le chantier et l'extension pourraient démarrer en 2027 et la rénovation du bâtiment en 2030.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si le dépôt en sous-sol sera accessible au public.

M. Meylan lui répond que cet espace sera principalement réservé au personnel mais la question est encore ouverte.

M. Kanaan ajoute que la Ville a rêvé d'un accès public depuis le parc mais que les contingences de protection de cet espace vert l'ont emporté.

Une autre commissaire souhaite connaître le pourcentage de livres numérisés et leur volume au sein du dépôt.

M. Sardet relève que la part de numérisation des œuvres est relativement faible. Nonobstant, la BGE a pu numériser de manière intensive les collections imprimées les plus anciennes. Il surenchérit en indiquant qu'aujourd'hui près de 350 000 manuscrits sont en ligne ainsi que 45 000 sources iconographiques. Il indique toutefois qu'il serait en peine de répondre à la question posée car ce travail reste encore à faire. Nonobstant l'équipe de la BGE réfléchit en ce moment à un programme d'investissement en faveur de la numérisation.

M. Kanaan précise qu'une proposition y relative est en cours de préparation en vue d'organiser et d'accélérer la numérisation de ce patrimoine.

M^{me} Koelliker ajoute que cette proposition sera déposée devant le Conseil municipal en 2023.

M. Sardet indique que ce programme est porté par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Une commissaire souhaite connaître les dispositions envisagées pour les espaces publics de la BGE.

M. Sardet lui répond que la volumétrie de la salle de lecture sera maintenue.

M. Meylan précise que la verrière sera entièrement refaite.

Un commissaire aimerait avoir des informations sur l'entreposage des collections durant les travaux.

M^{me} Koelliker indique qu'une surface de 1000 m² est prévue dans le dépôt du Carré-Vert mais qu'elle n'est cependant pas en mesure de répondre aux besoins de la BGE. C'est la raison pour laquelle il est envisagé de répartir les collections sur plusieurs sites.

Une commissaire souhaiterait en savoir un peu plus sur le crédit d'étude qui avait été présenté en 2012.

M. Kanaan lui répond que le refus avait porté sur le volume des investissements. Cette situation a conduit le Conseil administratif à présenter ensuite un crédit pour une préétude présentée et voté en 2016 afin de mieux redéfinir le projet. Il relève également que Genève est le seul canton où une telle bibliothèque patrimoniale est municipale. Cela s'explique par le fait que la Ville de Genève était au XIX^e siècle un pôle culturel prépondérant. Il poursuit en relevant qu'il est assez curieux de considérer que les trois bâtiments du périmètre de l'Université sont ainsi partagés et conclut en indiquant, à cet égard, que des discussions ont lieu avec le Canton en vue de coordonner les chantiers en cours et à terme de participer au financement des rénovations agendées.

Un commissaire demande pourquoi un concours d'architecture a été mis en place pour ce projet alors qu'un simple appel d'offres aurait permis de rénover ce bâtiment dans son enveloppe actuelle.

M. Meylan stipule qu'il est difficile de faire l'économie d'un concours pour un projet de cette importance. Il indique tout d'abord qu'il est nécessaire de procéder à une restauration très attentive du bâtiment historique. Il va falloir également s'occuper de l'accessibilité ainsi que de la présence de réseaux techniques très importants. Il conclut en mettant en exergue la nécessité de créer de nouveaux espaces de consultation et de détente ainsi que la mise en place d'un concept d'aménagement entre le bâtiment émergent et les constructions en sous-sol. Il insiste également sur l'éclairage qu'il entend laisser en bonne partie à la lumière naturelle.

M. Kanaan aborde ensuite le sujet des cofinancements et explique qu'un comité de pilotage a été mis en place avec le Canton. Il est composé pour l'Etat

de M^{me} Fontanet et de M. Apothéloz, pour la Ville de M. Gomez et de lui-même ainsi que de représentant-e-s des communes dont M. Vonlanthen qui représente Bernex et M^{me} Lammar, Carouge. Un projet de loi est en passe d'être présenté assorti d'un règlement d'application dans lequel une stratégie rediscutée tous les cinq ans définira l'implication du Canton en matière d'investissement. Il juge qu'il serait pertinent, en déduisant l'apport d'une fondation privée, que la Ville et l'Etat pour des projets de ce type proposent un financement à hauteur égale.

Une commissaire s'inquiète avec des exemples à l'appui des problèmes d'inondation.

M. Meylan lui indique qu'il y a de l'eau partout à Genève aussi bien au Carré-Vert qu'aux Bastions. Il relève cependant que les professionnels disposent aujourd'hui des moyens de parer à des inondations.

Un commissaire comprend que le jury a déjà été en partie organisé. Il demande, par voie de conséquence, comment celui-ci a été composé et si ce jury peut rester le même pour d'autres projets.

M. Meylan indique qu'un nouveau ou une nouvelle président-e est choisi-e pour chaque objet. Nonobstant il y a des membres réguliers qui représentent l'administration municipale. Ledit jury est également composé d'ingénieurs et d'architectes mais qui ne sont pas généralement reconductibles.

Ledit commissaire poursuit en demandant si un lauréat peut faire partie du jury d'un autre concours.

M. Meylan lui répond que cela peut arriver.

Un commissaire comprend que la Ville souhaite construire son nouveau dépôt sis aux Bastions avant d'entreprendre la rénovation de l'édifice, mais souhaite savoir si une autre solution a été envisagée.

M. Meylan considère que la solution reste ouverte mais juge que le dépôt sis aux Bastions est la meilleure solution.

Une commissaire prend ses références à Saint-Gall qui comme chacun sait dispose d'une admirable bibliothèque et demande si l'on entend mettre en évidence les ouvrages de la même manière.

M. Meylan considère qu'il convient de laisser une certaine marge aux candidat-e-s dans ce domaine mais relève cependant que la référence à l'identité patrimoniale du bâtiment est fondamentale. Il imagine, dans cette idée, que l'on pourrait reconstituer des éléments qui n'existent plus. Il prend l'exemple de l'ascenseur qui, tout en devenant élégant et efficace, pourrait bien correspondre à l'esprit des lieux.

Un commissaire aimerait connaître la profondeur du dépôt légal qui serait construit aux Bastions.

M. Meylan relève que les premières esquisses de faisabilité conduisent à prévoir cinq niveaux en sous-sol.

Un commissaire fait part à la commission du degré d'avancement du dossier de la BGE au Grand Conseil. Une motion envoyée à la Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) qui s'occupe notamment des affaires communales a été amendée et sera discutée lors de la prochaine session du parlement. Elle rappelle l'importance patrimoniale de cette institution et laisse la porte ouverte à un financement participatif de l'Etat. Il rappelle que la BGE, autrefois baptisée la Bibliothèque universitaire de Genève, accueille un grand nombre d'étudiant-e-s de la Faculté des lettres et que l'Etat a tout intérêt à défendre ce patrimoine culturel en pleine évolution.

La commission en prend bonne note.

Un commissaire fait part sur le plan institutionnel de son souhait de suivre attentivement le développement des études et des travaux y relatifs.

M^{me} Perler entend cette proposition. Elle rappelle toutefois qu'il ne sera pas possible d'en dire trop pour des raisons de confidentialité et d'égalité de traitement. Elle relève toutefois que le lauréat du concours sera présenté au cours d'un événement qui associera l'administration, le public et la commission des travaux et des constructions. Elle indique à la commission des travaux et des constructions que cette dernière peut fort bien, à l'issue de sa prochaine visite à la BGE, faire part au département de remarques ou de demandes particulières à prendre en compte dans le projet de rénovation.

M. Kanaan rappelle toutefois que, selon la loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil municipal est saisi de textes formels émanant de ses membres. La lecture du détail des investissements figure dans les crédits d'étude ou de réalisation. Le Conseil administratif peut certes s'engager à fournir des informations de manière fréquente, mais il faut considérer que cela pourrait prendre du temps et peut-être même obérer le projet.

M. Meylan lui aussi considère que la commission pourrait fort bien, à l'issue de sa prochaine visite, proposer des recommandations sur des aspects qui lui semblent importants. Le Conseil administratif en tiendra compte, d'autant qu'au stade de ce crédit d'étude le projet est loin d'être achevé.

Vote

Par 11 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 2 LC) et 4 abstentions (3 PLR, 1 MCG), la commission décide d'aller visiter la BGE.

Séance du mercredi 14 décembre 2022

Visite de la BGE avec M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, et de M. Frédéric Sardet, directeur de la Bibliothèque de Genève (BGE), et de M^{me} Emilie Vaudant, attachée de direction chargée de projets à la BGE

M. Kanaan commence par dire qu'il avait oublié de nous parler précédemment d'un magnifique platane centenaire considéré comme un arbre remarquable qui se situe à l'entrée, en précisant que les normes légales exigent un périmètre de sécurité afin de ne pas le mettre en danger. Que l'on se rassure; ce n'est pas le cas ici. Nonobstant, le Service des espaces verts (SEVE) aurait souhaité, contrairement à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), étendre un peu encore ce périmètre. Une discussion a donc lieu en ce moment au département et les membres de la commission recevront une information à ce sujet. Le magistrat conclut en relevant que l'espace réservé est quasi identique à la situation actuelle et qu'il n'y a donc pas de raison de s'inquiéter.

Le président demande si cette information est de nature à remettre le projet en question.

M. Kanaan ne le pense pas car l'abri n'aurait qu'un impact très limité sur l'espace vital dévolu à cet arbre. L'OCAN pourrait tout au plus inscrire une remarque qui n'aurait pas force de loi. Il en profite pour rappeler que le but du chantier est de rénover et d'assainir le bâtiment historique et d'établir un lien avec le stockage des collections qui seront entreposées à l'intérieur de l'abri prévu dans l'espace sis entre les trois grands édifices qui constituent l'ensemble architectural compris entre la promenade des Bastions et la rue De-Candolle.

Une commissaire demande au magistrat si l'Etat entend s'impliquer dans le projet de rénovation et d'extension de la BGE.

M. Kanaan pense que le Canton prendra position au moment de la présentation du crédit de construction.

M^{me} Koelliker ajoute que le département espère lancer le concours ce printemps si le crédit d'étude est voté prochainement. Deux ans s'écouleront ensuite pour l'élaboration du crédit de construction qui pourrait être voté en 2025-2026.

La même commissaire pose la question de la hauteur dudit crédit de construction.

M. Kanaan l'estime à 120 000 000 de francs tout en indiquant que ce montant intègre le crédit d'étude examiné en ce moment. Il informe la commission que la Fondation dont on ne peut prononcer le nom a, d'ores et déjà, fait savoir qu'elle pourrait participer à ce financement à hauteur de 25 000 000 de francs. Il

n'est pas exclu qu'ultérieurement la Confédération verse également un montant significatif.

Début de la visite proprement dite

M. Sardet propose à la commission de l'accompagner malgré l'absence d'un véritable ascenseur. Il rappelle que plus de 1 400 000 volumes sont répartis dans la maison. Il précise qu'il travaille sur ce dossier de concert avec sa collaboratrice, M^{me} Emilie Vaudant.

M^{me} Vaudant indique que ce beau bâtiment historique néoclassique a été construit il y a cent cinquante ans. La Bibliothèque entendait présenter, à ce moment-là, 70 000 ouvrages. Il est assez pittoresque de constater qu'elle en possède aujourd'hui plus d'un million. Cela représente 60 km linéaires de collections et ce métrage augmente régulièrement. Cette situation a conduit les autorités à pousser les murs afin de pouvoir déployer des collections qui remontent à l'an 1539. Elle en profite pour présenter le hall et son magnifique escalier monumental et précise que le petit ascenseur ne dessert que huit étages sur dix. M^{me} Vaudant invite ensuite la commission à visiter l'espace de libre accès qui permet d'entreposer environ 40 000 volumes. Elle relève que cette zone a été aménagée à la fin du XX^e siècle et qu'elle comprend l'existence d'une mezzanine. Il convient de remarquer que l'on y rencontre une température plus basse que dans les autres secteurs, ce qui permet de consacrer ces salles à la conservation des documents.

Un commissaire remarque que nombre de rayonnages ont été vidés.

M^{me} Vaudant le confirme et explique que le SIS a estimé à dix minutes le temps de résistance de ce lieu en cas d'incendie. Cela posait donc un problème de sécurité pour des ouvrages et des documents de valeur. Elle ajoute que le poids du mobilier pouvait causer un effondrement du sol. Les collections les plus précieuses ont été évacuées et restent actuellement des collections datant de 1850, donc quasi contemporaines de la création de la BGE.

M. Sardet renchérit en indiquant que les mêmes espaces après la restauration seront libres d'accès.

M^{me} Vaudant propose de poursuivre dans les étages en déclarant que là aussi des collections ont été mises à l'abri. Elle indique la présence d'une arche d'origine tronquée qui donne la mesure des dommages causés afin de densifier les espaces.

Une commissaire lui demande si le projet de restauration entend rétablir les hauteurs d'origine.

M. Sardet prend alors la parole pour relever que le projet mis au concours entend supprimer un maximum de dalles construites après les années 1930 en vue de densifier et d'accueillir des collections supplémentaires.

Une commissaire aimerait comprendre comment l'on peut différencier les dalles d'origine de celles qui ont pu être ajoutées ensuite.

M. Sardet relève que des études historiques ont été menées en la matière par la Protection du patrimoine bâti.

M^{me} Vaudant propose à la commission de faire un tour d'étage et indique qu'une minuterie a été mise en place pour l'éclairage mais stipule qu'il n'y a aucun système d'extinction en cas d'incendie. Elle indique que la température de ces locaux peut atteindre 50 degrés en été. Elle ajoute qu'il n'y a, en l'espèce, aucun système de rafraîchissement.

M^{me} Vaudant propose ensuite à la commission de se rendre au troisième étage. Tout un chacun remarque que le plafond y est très bas et M^{me} Vaudant explique qu'il s'agit d'un ajout qui remonte aux années 1990. Cette zone fait partie des lieux publics ou privés car le département des affiches se trouve derrière et accueille régulièrement des chercheurs. L'espace est aujourd'hui presque vide mais elle indique que la sécurité sera provisoirement renforcée en 2023 afin de permettre aux utilisateurs de poursuivre leur travail.

M^{me} Vaudant propose ensuite de descendre au niveau -1. Cet étage est représentatif de la constitution de la BGE avec des plateaux de 1000 m² et de multiples générations de mobiliers pour y disposer les ouvrages. Elle invite la commission à descendre encore un peu plus bas et rappelle que l'escalier d'origine plongeait jusqu'à ce niveau. Elle suggère d'avancer encore jusqu'à la mezzanine construite en 1930. Elle relève qu'elle devra disparaître afin d'ouvrir cet espace revisité au public.

M^{me} Vaudant continue la visite au niveau -2 et se dirige vers la nouvelle aile construite dans les années 1980 dans laquelle on trouve des espaces très sensibles, parmi lesquels un local de quarantaine pour les moisissures et des micro-organismes ainsi que l'atelier de restauration. Elle nous présente pour terminer l'accès au parking qui donne sur la rue De-Candolle en relevant qu'il s'agit du seul espace qui permet d'acheminer les collections.

Visite de l'atelier de restauration

La commission y est accueillie par M. Thierry Dubois, conservateur à la BGE en charge des imprimés anciens et précieux.

M. Dubois, qui a disposé sur des tables des documents tout à fait remarquables rapatriés de leur dépôt pour la visite de notre commission, indique qu'une partie essentielle de la BGE est constituée d'imprimés anciens ou de manuscrits. Plus de 150 000 volumes d'imprimés ont paru avant 1850 et la BGE dispose de plus de 2 km linéaires de manuscrits du plus haut intérêt. Elle détient près de

1500 papyrus, 380 manuscrits à la peinture et plus de 600 fonds d'archives personnelles ou familiales.

L'un des papyrus présentés ce soir est un fragment original de l'*Illiade* d'Homère en grec ancien.

Il passe ensuite à l'ouvrage remarquable de Luca Pacioli intitulé *De divina proportione* qui contient des dessins géométriques attribués à ni plus ni moins que Léonard de Vinci! Il indique que cet ouvrage exceptionnel a développé des champignons à cause de l'humidité, ce qui pose des problèmes lors du déplacement de ces ouvrages.

Puis l'on passe à l'unique manuscrit complet des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau. Nul besoin de dire que les commissaires l'examinent avec beaucoup d'émotion.

Et la visite se poursuit avec une Bible exceptionnelle datant de 1588, qui est l'aboutissement de la révision de la traduction de la Bible par des pasteurs de Genève, assortie d'images et d'enluminures peintes à la main.

Elle se termine par l'examen d'un carnet de Nicolas Bouvier, le grand écrivain voyageur.

Le président remercie chaudement M. Dubois d'avoir présenté à la commission de tels chefs-d'œuvre.

Discussion et prises de position

Une question est posée au préalable à M. Sartet pour savoir si des ouvrages existent en double et s'il y a un ralentissement concernant la fabrication du papier au vu de la conjoncture actuelle.

M. Sartet indique que la BGE veille à répartir les achats avec le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) en matière de papier en évitant toute dépense qui pourrait faire l'objet d'un doublon. Il ajoute, afin de rassurer la commission, que 20% des collections du XVIII^e siècle sont actuellement numérisées. Il précise toutefois que le taux est plus faible pour des ouvrages ultérieurs, en raison notamment de problèmes liés aux droits d'auteur.

Un commissaire d'Ensemble à gauche pense que les collections sont en danger même si certains ouvrages très remarquables sont à l'abri. Il est préoccupant de penser qu'une simple étincelle puisse détruire tant de chefs-d'œuvre. Il convient aussi de prendre en compte que cette bibliothèque accueille de nombreux étudiant-e-s en Faculté des lettres et Ensemble à gauche invite la commission à voter cette proposition *hic et nunc*.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que le Conseil municipal avait déjà visité la BGE en 2015 et qu'il était apparu à ce moment-là que les collections étaient en danger. Il invite également à voter sur le siège cette proposition même si certaines œuvres remarquables ont été mises à l'abri dans des dépôts.

Un commissaire du Parti libéral-radical renchérit et soutiendra ce crédit d'étude après avoir entendu le Conseil administratif et ses services, mais surtout suite à la visite de ce soir. Il invite également à voter sans perdre de temps cette proposition.

Une commissaire du Centre considère aussi que cette proposition revêt un caractère d'urgence et que ce patrimoine inestimable doit être protégé et conservé.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois en dit tout autant mais invite la commission à suivre de près tous les travaux qui seront entrepris par la suite.

Une commissaire des Vert-e-s annonce que son groupe acceptera cette proposition avec enthousiasme.

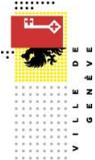
Une commissaire du Parti socialiste votera également ce crédit d'étude tout en jugeant que les choses auraient pu être agendées plus rapidement.

Vote

Le président soumet au vote les articles relatifs à ce crédit et la proposition d'étude dans son ensemble.

Le crédit d'étude concernant la BGE est accepté à l'unanimité.

Annexe: étude de rénovation complète et d'extension de la BGE (séance du 21 septembre 2022)



VILLE DE
GENÈVE

BGE – BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

PR N° 1518 – Etude de rénovation complète et d'extension de la BGE



Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 10'987'300 francs destiné à l'étude de rénovation complète et d'extension du bâtiment de la Bibliothèque de Genève

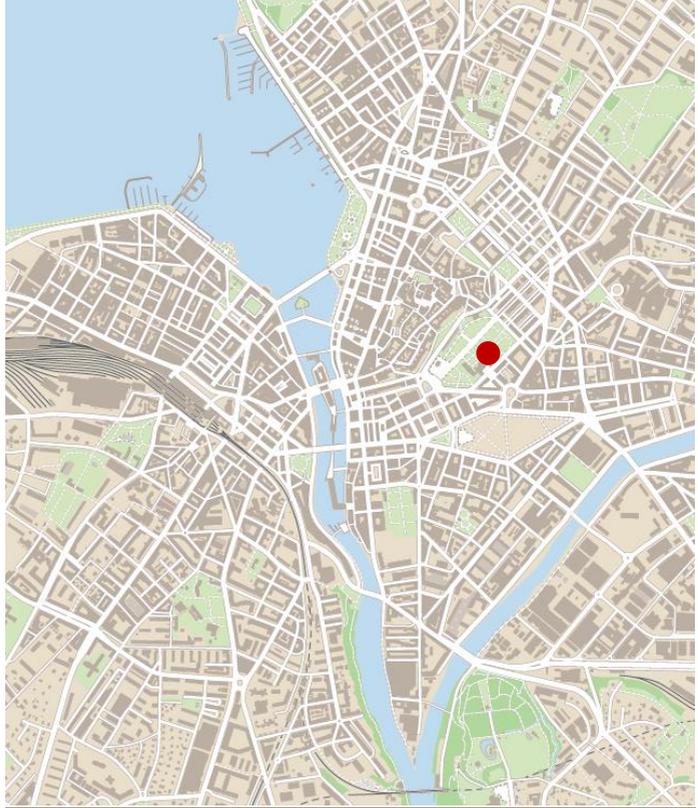
COMMISSION DES TRAVAUX ET DES CONSTRUCTIONS
DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI
21 septembre 2022

2.



LOCALISATION
Plan de situation

Rue de Candolle 3
Parcelle N° 6159
Section Genève-cité



LOCALISATION

Répartition actuelle sur 5 sites (hors dépôts de conservation)



1. Bastions
2. Les Délices (institut et Musée Voltaire)
3. La Musicale
4. Centre d'iconographie genevoise
5. Bibliothèque de la Villa La Grange

4.



INTRODUCTION

Contexte

- La BGE a été fondée en 1559. Son rayonnement est mondial.
- Elle conserve 2,5 millions d'ouvrages dont
 - 4 à 5 millions de documents iconographiques
 - 140'000 affiches
 - 120'000 livres anciens
 - 600 fonds et collections manuscrites
 - 50'000 partitions musicales.
- Construite en 1872 pour abriter 70'000 ouvrages, la bibliothèque des Bastions a été densifiée de manière continue (construction d'annexes, extensions et subdivisions des étages).
- Les espaces de conservation au sein du bâtiment des Bastions et du Centre d'iconographie sont saturés et techniquement vétustes. Le cœur de mission de la BGE est mis en péril.



INTRODUCTION

Historique de l'opération

- 2012 : refus du Conseil municipal du crédit d'étude PR 982.
 - Fin 2016 : mandat d'expertise confié au bureau CSD ingénieurs pour un audit du bâtiment et une analyse des risques :
«...dans le cas d'un incendie démarrant dans un niveau souterrain, (...) la méthodologie OPAM conclut qu'un accident majeur peut être redouté».
- Risque : pertes de collections d'une valeur de l'ordre de 700 millions de francs en cas d'incendie majeur (valeur totale des collections de la BGE : plus de 1,2 milliard de francs).
- 16 mai 2018 : crédit de pré-étude PR 1269 de 500'000 francs voté par le Conseil municipal.
 - Printemps 2020 : constat d'état, projet culturel, scénario et chiffrage de l'opération (sur la base du programme des besoins définis par les équipes de la BGE, sa direction et les mandataires).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Objectifs

Objectifs du concours d'architecture et de l'étude

1. Proposer des **choix constructifs** afin de mettre un terme aux risques liés à la sécurisation des espaces (pour les usagers, le personnel et les collections).
2. **Rationaliser la gestion des équipes** sur le seul site rénové (regroupement des forces actuellement réparties entre Bastions, Centre d'Iconographie et Musicale).
3. Mettre au **service des publics** des espaces dotés d'une offre documentaire solide (environ 100'000 documents en libre accès), capables d'accueillir les publics conformément aux missions d'une bibliothèque du XXI^e siècle (étude ou recherche, offre de services, médiation et programmation culturelles).
4. Proposer une solution conforme aux **objectifs de préservation**, sur un horizon d'environ 30 ans, qui mettra fin à la saturation d'espaces de stockage inadéquats.

PROGRAMME

Constat pré-étude

Etat actuel du bâtiment des Bastions

Extensions et surexploitation des volumes par la construction de nombreux niveaux intermédiaires.
 → problèmes structurels et d'organisation, état d'obsolescence des installations techniques.



PROGRAMME

Identification des besoins

- **Bâtiment des Bastions** = services aux publics et au personnel de la BGE = **6'000 m²**
 accès, accueil, services
 espace de médiation publique / espace des services aux publics
 administration / sécurité logistique et vie du personnel
 collections (libre accès), recherches et valorisation
 régle, conservation-restauration et numérisation

- **Espace de conservation des collections** = **16'000 m²**
 stockage actuel = 9'500 m² sur 4 sites
 - + deux locaux sis au Seujet (un loué, un mis à disposition par l'UniGe)
 - + un local partagé avec la Bibliothèque d'art et d'archéologie du MAH sous la plaine de Plainpalais (ex-Swisscom)
 - + un dépôt loué à Sécheron
 - + Carré Vert.

PROGRAMME

Faisabilité

Nécessité de la prise en compte de la **valeur patrimoniale** du bâtiment (périmètre de protection de la Vieille-Ville, secteur sud des anciennes fortifications).

- Le libérer des dalles intermédiaires ajoutées après 1937
- Réorganiser la distribution intérieure et les circulations verticales pour desservir chaque niveau.

Assurer une **solution durable pour la conservation** des collections.

- Creuser sous la cour des Bastions.

Cette idée avait fait l'objet d'une autorisation de construire préalable en 2011. Plusieurs scénarios ont été confrontés, tenant compte de la masse documentaire dépassant le million d'unités, de l'accroissement attendu des collections sur un horizon de 30 ans et de l'offre numérique, laquelle doit tenir compte de la gestion des droits d'auteurs et voisins qui bloque à ce jour tout libre accès en ligne pour les ouvrages édités après 1890.

La conservation des collections en **relation directe** avec les espaces de service du bâtiment rénové

- limite les coûts pour la mise à disposition rapide des documents
- permet les interventions de préservation-conservation nécessaires avec réactivité et dans un esprit écologique.

10.



CONCOURS
Périmètre



PLAN DE ZONES

Zone d'affectation des sols

Ensemble du site inclus en **Zone de verdure**

Art. 24 Zone de verdure

- 1 La zone de verdure comprend les terrains ouverts à l'usage public et destinés au délaçement, ainsi que les cimetières.
- 2 Les constructions, installations et défrichements sont interdits s'ils ne servent l'aménagement de lieux de délaçement de plein air, respectivement de cimetières.
- 3 Toutefois, si la destination principale est respectée, le département peut exceptionnellement, **après consultation de la commission d'urbanisme**, autoriser des constructions d'utilité publique dont l'emplacement est imposé par leur destination, et des exploitations agricoles.



Art. 27 Dérogations hors des zones à bâtir

Hors des zones à bâtir, une autorisation ne peut être délivrée pour une nouvelle construction (...) que :

- a) si l'emplacement de la construction prévue est imposé par sa destination, et,
- b) si elle ne lèse aucun intérêt prépondérant, notamment du point de vue de la protection de la nature et des sites

PROGRAMME

Conception énergétique

Le nouveau bâtiment (dépôt) sera réalisé selon le standard de très hautes performances énergétiques (THPE).

Le bâtiment existant devra être rénové selon le standard de haute performance énergétique (HPE) dans le respect de sa valeur patrimoniale.

Les réseaux de chaleur à distance ou, à défaut, une solution de production de chaleur utilisant les énergies renouvelables locales, seront privilégiés dans l'étude du projet.

Les synergies avec les bâtiments de l'Uni Bastions, ainsi que les potentiels solaires, seront exploités de manière optimale.

Un soin particulier sera apporté à l'obtention de conditions climatiques optimales (hygrométrie, température, lumière) et de sécurisation pour la conservation des documents de la Bibliothèque dans les zones dédiées à leur conservation.

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Crédit d'étude et de concours

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
1.	TRAVAUX PRÉPARATOIRES		210'000.-
10	Relevé, études géotechniques	210'000.-	
5.	FRAIS SECONDAIRES		10'456'000.-
50	Frais de concours	450'000.-	
51	Autorisations, taxes	200'000.-	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	200'000.-	
56	Autres frais secondaires	56'000.-	
59	Comptes d'attente pour honoraires	9'550'000.-	
I.	COÛT TOTAL (HT)		10'666'000.-
	+ TVA 7.7 %	821'300.-	
II.	COÛT TOTAL (TTC)		11'487'300.-
	<u>Dont à déduire</u> : Crédit de pré-étude voté le 16.05.2018 (PR 1269)	500'000.-	
III.	TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)		10'987'300.-

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Planning intentionnel

Lancement du concours d'architecture Projet lauréat	Printemps 2023 Fin 2023
Phase d'étude	2024 à 2026
Dépôt de la demande de crédit de réalisation	Fin 2025
Début des travaux de l'extension Début des travaux de rénovation	~ 2027 ~ 2030